

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE LIBRECLIC SERVICES

Le contrat est conclu entre Libreclit Services et le Client.

Définition :

Est désigné par « le client » le bénéficiaire des prestations de Libreclit Services, personne physique ou morale dont le représentant agit en son nom.

Est désigné par « Intervenant » l'employé de Libreclit Services

La « Prestation » correspond à une Formation ou à un Dépannage.

Le ou les « Pré-requis » correspondent à des conditions vérifiées avec le Client lors du Pré-diagnostic lors du premier rendez-vous ou par téléphone pour que la Séance se déroule comme prévu.

Le « Pré-diagnostic » est une évaluation des besoins du Client, de la situation actuelle de son installation informatique et du(des) problème(s) informatique(s) rencontré(s) par le Client.

Clauses applicables aux Formations

La « Formation » vise à faire progresser le Client dans son apprentissage de l'ordinateur, de l'Internet, de la bureautique ou de toute autre technologie informatique incluse dans la liste des besoins convenus avec le Client par téléphone lors du Pré-diagnostic.

Dans le cadre d'une Formation, Libreclit Services est soumis à une obligation de moyens mais pas de résultat, chaque personne apprenant à son rythme.

Le Client s'engage à respecter les horaires fixés avec Libreclit Services et l'intervenant. Une modification des horaires peut être demandée par l'intervenant ou le Client, à la condition qu'elle fasse l'objet d'un accord entre eux et qu'elle soit notifiée à Libreclit Services dans les délais prévus.

Toute annulation d'une séance de cours doit être signalée au moins 24h à l'avance à Libreclit Services. En cas d'annulation non notifiée d'une formation et, par conséquent, au déplacement inutile d'un intervenant, la formation serait considérée comme donnée par l'intervenant à concurrence d'un cours (de la durée prévue à l'origine, soit une heure ou une heure et demie). En cas de retard, le cours sera réputé avoir débuté à l'heure prévue.

Les supports de formation offerts par Libreclit Services lors de la formation sont la propriété intellectuelle de Libreclit Services. Le Client et le bénéficiaire de la prestation, s'engagent à ne pas copier ou diffuser par quelque moyen que ce soit ces supports. Dans le cas contraire ils s'exposent à devoir verser 15 000€ de dommages et intérêts à la SARL Libreclit Services.

Clauses applicables aux Prestations techniques

Le « Dépannage » vise à établir un diagnostic et à mettre en œuvre une solution au(x) problème(s) informatique(s) rencontrés par le Client. Les Dépannages et Prestations techniques correspondent soit à un tarif donné pour un résultat donné, soit à une facturation au temps passé, selon le Pré-diagnostic établi.

Le Pré-requis est que les informations récoltées lors du Pré-diagnostic téléphonique sont avérées.

Pendant la première heure du Dépannage, l'Intervenant peut établir un Diagnostic et proposer au Client une solution immédiate ou lors d'un autre rendez-vous pour compléter le Dépannage. Le Client est libre d'accepter ou non cette solution ; en cas de refus, seule la première heure est due.

Si informations fournies par le Client lors du Pré-diagnostic sont incorrectes ou incomplètes, le Client pourra demander à l'Intervenant de l'assister avec ses problèmes informatiques imprévus. Le temps passé sur ces problèmes se substitue alors au temps prévu pour le Dépannage. Libreclit Services ne pourra être tenu responsable de ne pas résoudre les problèmes imprévus et, dans tous les cas, la première heure du Dépannage est due.

Pendant la première heure du Dépannage, l'Intervenant peut établir un Diagnostic et proposer au Client une solution immédiate ou lors d'un autre rendez-vous pour compléter le Dépannage. Le Client est libre d'accepter ou non cette solution ; en cas de refus, seule la première heure est due.

Pour les Dépannages et Prestations techniques facturés au temps passé, le temps supplémentaire est dû à l'issue du Dépannage au prix indiqué sur la grille de tarifs publics de Libreclit Services.

Prise de rendez-vous pour la Séance

Les Séances ont lieu à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée par le client (bureau ou domicile du Client) tel que convenu au moins 48 heures à l'avance entre le Client et Libreclit Services. Libreclit Services et le Client s'engagent à prévenir plus de 24 heures à l'avance par téléphone d'un empêchement pour convenir d'un nouvel horaire. Dans le cas où le Client ne prévient pas 24 heures à l'avance, la Séance est entièrement due par le Client à Libreclit Services.

Tarifs applicables et modalités de paiement

Les Prestations techniques et Dépannages sont payables immédiatement, le jour de la réalisation totale de la prestation, par chèque à l'ordre de « Libreclit Services ». La prestation comportant moins de 3 cours d'1h30 est payable à la signature du devis, par chèque à l'ordre de « Libreclit Services ».

La prestation comportant plus de 3 cours d'1h30 est payable en deux fois : 50 % à la signature du devis, 50 % à la réception de la facture une fois la prestation réalisée, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de « Libreclit Services ».

Les tarifs applicables sont ceux de Libreclit Services, communiqués sur le lieu de vente ou via le canal de vente avec la date de validité indiquée sur le lieu de vente ou le canal de vente.

Responsabilité de Libreclit Services :

Dans le cadre des prestations de services effectives, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique ; la responsabilité de Libreclit Services ne peut donc être engagée de ce chef ni directement ni indirectement. Par ailleurs, nous rappelons qu'il est indispensable de sauvegarder régulièrement les données importantes sur d'autres supports, et recommandons de le faire avant chaque prestation. En cas de perte des données lors de la prestation, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées sur les disques.

Le client reconnaît, sur les logiciels installés avec son accord, avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du logiciel prévues dans la licence. Le client respectera, et s'engage à faire respecter les droits d'auteurs reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Application de la loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de Libreclit Services, 56 rue de Douai, 75009 Paris.

Tribunal compétent en cas de litige

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal de commerce de Paris.